

Publié le 27 juillet 2017

Le Conseil interministériel du tourisme présente la feuille de route du gouvernement

Le gouvernement a présenté le 26 juillet les premières mesures en faveur du développement du tourisme en France, dans un contexte de mondialisation et d'évolution des pratiques touristiques, pour accueillir 100 millions de touristes d'ici 2020.



Les domaines d'actions prioritaires pour renforcer l'attractivité de la France qui feront l'objet de mesures concrètes concernent :

- la qualité de l'accueil et la sécurisation des sites,- la structuration de l'offre touristique,- le soutien étatique en matière d'investissements,- la formation et l'emploi,- le soutien à la numérisation et au partage d'information,- l'accès aux vacances.

Les premières mesures concrètes mises en place porteront sur :

- la délivrance des visas (réduire le délai d'attente),- réduire le temps d'attente aux frontières dans les aéroports,- établir un plan d'entretien des autoroutes,- préparer un plan d'investissement dans les stations balnéaires et de montagne,- augmenter le nombre de contrats d'apprentissage,- signer un accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences,- mobiliser l'expertise publique au profit des territoires,- fluidifier les opérations de détaxe,- lancer la plateforme "datatourisme",- mettre en place une convention cadre interministérielle,- organiser les deuxièmes rencontres nationales du tourisme outre-mer (25 septembre 2017).

Le prochain **Conseil de pilotage du tourisme** se réunira le 10 octobre sur les thématiques suivantes : accueil, connectivité, financement de la promotion et sécurisation des sites.

Photo : F. de la Mure/MEAE

Par Christelle BOTZ-MESNIL